**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 37 (1945)

Heft: 6

**Rubrik:** Mouvement ouvrier

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mais il est vrai que des réglementations schématiques impliquent souvent des rigueurs. Nous croyons que, dans le cas présent, on peut en courir le risque. La législation sociale a pour objet de protéger les travailleurs qui respectent les contrats et non pas ceux qui les rompent arbitrairement.

## Mouvement ouvrier.

### En Suisse.

Cartel syndical vaudois. Les délégués du mouvement syndical vaudois, affilié à l'Union syndicale suisse, se sont réunis en assemblée générale ordinaire fin avril dernier. En ouvrant la séance, le président Henri Pasche, de la F.O.B.B., salua l'assistance et en particulier M. Rubattel, conseiller d'Etat du canton de Vaud, et Ch. Schürch, secrétaire de l'Union syndicale suisse à Berne. Il constata que pour la première fois un membre du gouvernement vaudois assiste aux assises syndicales vaudoises. M. Rubattel fit un exposé substantiel et très intéressant sur deux nouvelles lois cantonales vaudoises. L'une sur l'organisation professionnelle et l'autre sur le travail dans les entreprises non soumises à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques. Une discussion nourrie suivit cet exposé et prouva combien il avait intéressé l'auditoire. Le comité fut réélu pour une nouvelle période administrative, de même que le secrétaire Richard Bringolf, lequel continuera à gérer la Chambre vaudoise du travail.

Le rapport de gestion signale les progrès réalisés dans ce canton par les diverses sections auxquelles son secrétariat a été appelé à collaborer. C'est ainsi qu'il a pu contribuer au renforcement des sections de la Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (F. V. C. E.). De nouvelles sections ont été créées, des contrats collectifs signés. Vu ce beau résultat, la F. V. C. E. a été obligée de constituer un secrétariat romand qui possède actuellement deux fonctionnaires permanents, les collègues Edouard Rutschmann et

Paul Jaccard.

L'Association suisse des ouvriers coiffeurs (A.S.O.C.) a également recouru aux bons offices de la Chambre vaudoise du travail. Des sections ont été créées à Vevey-Montreux, Yverdon, Nyon; celle de Lausanne a vu augmenter ses effectifs. L'action constante tendant à la conclusion d'un contrat de travail cantonal a été soutenue. Une commission paritaire cantonale a été constituée dans cette branche et la présidence en a été confiée au secrétaire du cartel, Richard Bringolf. D'autres fédérations ont recouru au secrétariat de la Chambre vaudoise, telles que les relieurs et cartonniers, etc. Dans le domaine de la législation ouvrière, les interventions de la Chambre vaudoise du travail ont été très nombreuses. Le secrétaire fonctionne également depuis plusieurs années en qualité de représentant des consommateurs au sein de divers offices de guerre. Il représente en outre les sections de la F.O.M.H. et de la F.O.B.B. dans la commission vaudoise des occasions de travail et de l'industrie de la construction où il assume la vice-présidence. Cet organe indépendamment de la recherche d'occasions de travail pour la main-d'œuvre est un organe consultatif de l'Etat quant aux subventions versées par celui-ci aux travaux de transformation, de rénovation d'immeubles comme à ceux destinés à lutter contre la pénurie des appartements.

Une utile activité a été exercée encore dans le domaine social où la politique de présence a eu d'heureux effets dans l'intérêt des travailleurs. Le rapport se termine sur une note encourageante et en recommandant la formation de syndicalistes ayant des connaissances étendues, afin de servir avec succès

l'idéal de justice et de fraternité entre les peuples.

Les délibérations de cette assemblée marquèrent le sérieux avec lequel les organisations professionnelles ouvrières vaudoises envisagent la situation actuelle

et celle à venir. Elles démontrèrent aussi que le mouvement syndical vaudois, qui groupe à fin décembre 1944 environ 15 000 membres, est incontestablement l'organe le plus représentatif pour la défense des intérêts des salariés vaudois.

# Bibliographie.

E.-N. Manninen. Toundra. Editions V. Attinger, Neuchâtel. Traduit du finlandais par R. Petterson.

Le titre évoque les immensités glaciales des régions nordiques, les aurores boréales des longues nuits polaires. Et pourtant la toundra a sa vie propre, ses forêts de bouleaux, ses marais fleuris en été, ses troupeaux de rennes paissant dans les sombres pelouses de lichen. L'auteur initie le lecteur aux us et coutumes de la population lapone, à sa vie rude au milieu d'une nature hostile. Tout cela est dit de façon vivante, dans le langage simple du vieil éleveur de rennes Aarch Ant qui vécut sa vie durant dans la toundra. Manninen nous conte son histoire avec tant de chaleur que sa sympathie pour le peuple lapon est communicative et suscite irrésistiblement l'intérêt du lecteur.

Ad. G.

Saveurs. Par le Dr W. Boven. Editions de la Baconnière, Boudry.

Les temps tragiques que l'humanité traverse sont de nature à orienter la littérature vers le pessimisme. L'homme n'a-t-il pas lamentablemnt échoué dans la poursuite du bonheur? La vie n'est-elle pas devenue un enfer pour des centaines de millions d'êtres entraînés dans le tourbillon déchaîné par l'orgueil, la haine et la soif de domination?

Non, répond l'auteur, la terre n'est pas seulement une vallée de larmes. Il reste, malgré tout, place pour le bonheur à qui sait trouver les saveurs de la vie. Montrer quelques-unes de ces plus chères saveurs, tel est le but de M. Boven. Sa réussite est complète et c'est en poète qu'il chante la beauté mouvante de la vie. La vie est belle, dit-il, parce qu'elle nous fait solidaires de l'infini, elle nous ouvre à toutes les osmoses de la terre et du ciel.

Parmi tant de livres qui s'acharnent à nous faire voir uniquement l'amertume de l'existence, il est réconfortant de trouver une œuvre faite d'optimisme, de confiance et qui nous rappelle, bien à propos, que l'homme n'est point né pour le malheur, mais pour organiser sa vie en vue du bonheur.

Ad. G.

Francis Carco, de l'Académie Goncourt. La Danse des Morts. Editions du Milieu du Monde, Genève.

Le passage en Suisse de Francis Carco restera marqué par La Danse des Morts qui vient de paraître aux Editions du Milieu du Monde. Livre bien présenté, orné de multiples reproductions des danses macabres les plus célèbres.

« La Danse des Morts comme l'a décrite François Villon », tel est le titre exact que lui donne Carco. C'est, en effet, en compagnie de Villon que Francis Carco vous fait voir, approfondir et vivre ces spectacles du XV<sup>e</sup> siècle repris si souvent par les grands artistes que nous connaissons, comme Holbein, Nicolas-Manuel Deutsch, Gaspar Melinger et von Wyl.

L'auteur nous montre un Villon profondément marqué par la «Danse macabre» du cloître Saint-Innocent de Paris, auprès duquel il vécut ses jeunes années. C'est le spectacle de la navrante tristesse qui règne alors sur les petites gens et sur Paris; c'est la parallèle combien merveilleusement établie du Testament et des danses macabres diverses, qui nous fait comprendre que, vu sous cet angle, le Testament de Villon ne fait que s'enrichir d'une philosophie plus profonde.

Analyse savante faite non seulement par le poète, mais par le peintre qu'aurait tant voulu être Carco. En grand psychologue, il nous fait sentir la « Danse » vécue par le malheureux Villon et toute son ironie.

Voilà une étude attachante qui vient si bien compléter celle faite dans Nostalgie de Paris sur le poète mauvais garçon.

R.M.